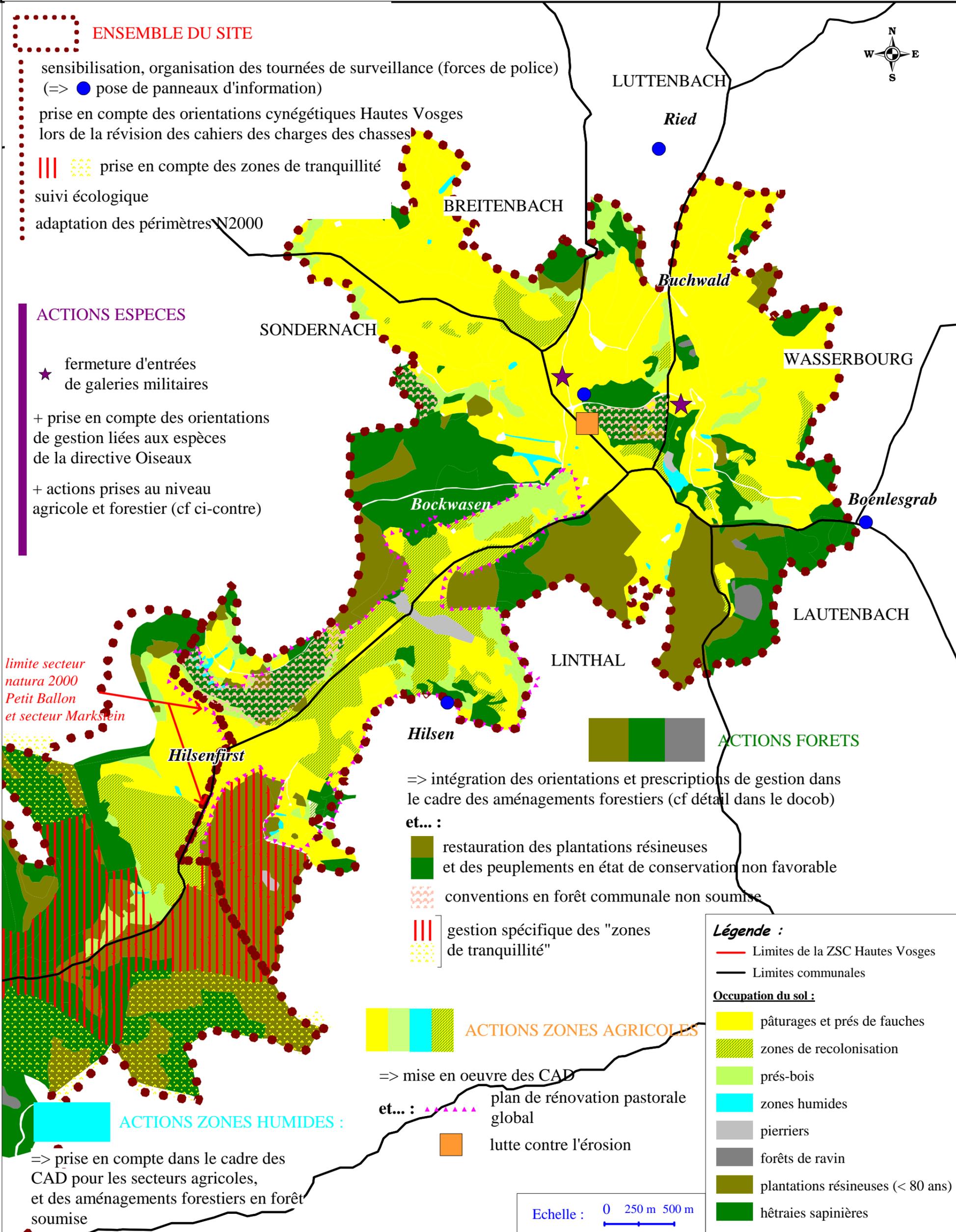




Schéma des actions à mettre en oeuvre : secteur Petit Ballon



les actions existantes ne sont pas rappelées sur ce schéma - Plusieurs actions sont suspendues à l'obtention de financements



ENSEMBLE DU SITE

sensibilisation, organisation des tournées de surveillance (forces de police)
(=> ● pose de panneaux d'information)

prise en compte des orientations cynégétiques Hautes Vosges
lors de la révision des cahiers des charges des chasses

||| ● prise en compte des zones de tranquillité

suivi écologique

adaptation des périmètres N2000

ACTIONS ESPECES

★ fermeture d'entrées de galeries militaires

+ prise en compte des orientations de gestion liées aux espèces de la directive Oiseaux

+ actions prises au niveau agricole et forestier (cf ci-contre)

limite secteur natura 2000 Petit Ballon et secteur Marksstein

ACTIONS FORETS

=> intégration des orientations et prescriptions de gestion dans le cadre des aménagements forestiers (cf détail dans le docob)

et... :

■ restauration des plantations résineuses et des peuplements en état de conservation non favorable

■ conventions en forêt communale non soumise

||| gestion spécifique des "zones de tranquillité"

ACTIONS ZONES AGRICOLES

=> mise en oeuvre des CAD

et... : ▲ plan de rénovation pastorale global

■ lutte contre l'érosion

ACTIONS ZONES HUMIDES :

=> prise en compte dans le cadre des CAD pour les secteurs agricoles, et des aménagements forestiers en forêt soumise

Légende :

— Limites de la ZSC Hautes Vosges
— Limites communales

Occupation du sol :

■ pâturages et prés de fauches
■ zones de recolonisation
■ prés-bois
■ zones humides
■ pierriers
■ forêts de ravin
■ plantations résineuses (< 80 ans)
■ hêtraies sapinières

Echelle : 0 250 m 500 m